

Informations communales

Passeport vacances

Le Passeport Vacances de la Veveyse est actif depuis plus de 30 ans dans notre district. Chaque été, plusieurs centaines d'enfants peuvent participer à des activités variées, allant de l'atelier cuisine au vol en hélicoptère, du bubble foot à la visite de l'alimentarium.

Afin d'organiser toutes ces activités, et de maintenir un forfait attractif (30 francs par enfant) nous avons besoin de bénévoles, prêt à s'investir pour notre association.



Si vous avez du temps libre et souhaitez vous engager pour les enfants de notre région, n'hésitez pas à contacter le président du Passeport Vacances de la Veveyse, M. Savio Michellod, au 079 793 48 65.

Vous pouvez également visiter notre site internet : pas-vac-veveyse.ch

Facturation avec le QR-Code

Conformément aux directives suisses, la QR-facture, qui simplifie l'établissement et le règlement des factures, a été installée dans le programme de facturation communal. Elle se distingue principalement par son code QR, qui contient toutes les informations nécessaires au paiement. Ce code peut être scanné par voie numérique, par exemple à l'aide d'un smartphone ou d'un lecteur de titres. Bien entendu, toutes les données importantes figurent également sous forme écrite. À terme, la QR-facture remplacera les bulletins de versement rouges et orange.

Renouvellement des commissions communales

Avec la nouvelle législature, les commissions de la commune doivent être renouvelées soit par le législatif pour les commissions d'aménagement, de naturalisation et financière, soit par l'exécutif pour la commission de l'énergie et de l'environnement. Ces commissions ont les fonctions suivantes :

- Commission d'aménagement : sur demande du conseil communal, la commission analyse des projets d'urbanisme, soumet des remarques et donne son préavis. Le conseil communal prend ensuite sur ce retour des décisions appuyées afin de faire avancer ces projets.
Exemple : Plan d'aménagement local, revalorisation du centre de village.
- Commission de naturalisation : lors du dépôt d'une demande de naturalisation, la commission rencontre les futurs citoyens suisses sur la base du règlement cantonal et établit un préavis au conseil communal.
- Commission financière : elle se réunit au minimum 2 fois par année, lors des assemblées des comptes et des budgets afin de les préavisier et donner ses remarques au législatif. Outre les comptes et les budgets, elle analyse toutes les demandes d'investissement et rend un rapport pour le législatif.
- Commission de l'énergie et de l'environnement : elle suit et propose des actions pour la mise en œuvre du plan communal des énergies. Elle peut organiser des manifestations (ex : coup de balai). Le conseil communal peut également mandater la commission pour un projet particulier.

Pour la prochaine législature, le conseil communal lance un appel aux personnes intéressées afin de rejoindre l'une ou l'autre de ces commissions. Pour toute question ou information, vous pouvez prendre contact avec l'administration communale.

Gestion des déchets – Elimination des couches-culottes

Nous vous rappelons que les couches-culottes peuvent être mises dans des sacs transparents, sans avoir besoin de coller une vignette. Ces sacs transparents sont ensuite déposés dans les containers situés à Granges.

Déchetterie du Grivaz

Jours de fermeture 2021

La déchetterie sera fermée les jours suivants :

- Lundi 5 avril 2021 (lundi de Pâques)
- Lundi 24 mai 2021 (lundi de Pentecôte)
- Lundi 20 septembre 2021 (lundi du Jeûne)
- Samedi 25 décembre 2021

Le samedi de Pâques (3 avril 2021), la déchetterie sera ouverte. En dehors de ces dates, l'horaire reste inchangé.

Benne compacteuse

Nous vous rappelons que si la benne compacteuse est en panne à la déchetterie du Grivaz, vous avez la possibilité de vous rendre à la déchetterie d'Oron-la-Ville (route de Lausanne 44 E) qui dispose également d'une benne compacteuse.

Agence AVS

Nous rappelons aux personnes concernées durant l'année par l'AVS, qu'une demande de rente vieillesse doit être complétée au minimum 3 mois avant de toucher une rente. Si l'un des conjoints est déjà au bénéfice d'une rente, la demande doit être également présentée pour l'autre conjoint. Les personnes passant du statut d'employé à indépendant doivent compléter le questionnaire pour personnes exerçant une activité lucrative indépendante. Les personnes qui n'exercent pas d'activité lucrative (notamment les étudiant(e)s, les invalides, les malades, les personnes préretraitées, veufs ou veuves, etc..) doivent régler une cotisation minimale dès le 1^{er} janvier de l'année qui suit celle au cours de laquelle elles accomplissent leur 20^{ème} année et jusqu'à 65 ans pour les hommes et 64 ans pour les femmes. Les formulaires peuvent être obtenus au bureau communal ou sur le site de la Caisse cantonale de compensation : <https://www.caisseavsfr.ch/>.

Informations sur les impôts pour les jeunes

Le site internet www.impots-easy.ch a pour objectif d'informer les adolescents sur le thème de la fiscalité. Tôt ou tard, les jeunes sont confrontés à leur première déclaration d'impôt. Pour beaucoup, ça n'est pas si simple et cela se comprend. Sur le site web, les jeunes peuvent se confronter directement au thème de la fiscalité. Les pages d'information expliquent la problématique complexe des impôts d'une façon simple. Les jeunes peuvent évaluer ce qu'ils auront appris au moyen de contrôles de connaissances. Pour diminuer l'appréhension et la retenue envers les impôts, les jeunes peuvent remplir de manière interactive et ludique une déclaration d'impôts.

Pro Senectute – Service de déclaration d'impôt

Comme chaque année, Pro Senectute Fribourg offre la possibilité aux personnes, à partir de 60 ans, de faire remplir leur déclaration d'impôts par leur service. Le service est disponible jusqu'au 30 avril 2021.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Pro Senectute au 026/ 347 12 92 de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

